

Il y a un certain nombre de choses dont j'aimerais parler à propos des modifications à la loi sur la taxe d'accise qui ne sont pas englobées dans le présent bill malheureusement, mais on peut tirer des conclusions de leur absence. C'est une des raisons pour lesquelles je tenais à signaler l'omission. On n'est pas toujours équitable de signaler simplement ce que contiennent les modifications. Parfois, il importe de savoir quelles sont les omissions et l'importance qu'elles pourraient avoir pour les collectivités de tout le Canada. Je voudrais demander au ministre de présenter, quand il jugera à propos de le faire, certaines modifications qui ne figurent pas dans ce bill tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, et qui réduiraient ou élimineraient la taxe sur les automobiles. C'est une chose qui revêt réellement une grande importance pour l'industrie de l'automobile en général et pour les Canadiens, en particulier ceux qui travaillent dans les usines d'automobiles. Je ne doute pas que le ministre connaisse la proposition qui a été faite par la Commission industrielle du grand Windsor dans un mémoire rédigé pour...

M. l'Orateur: Il me semble que l'honorable député ne tient absolument aucun compte des directives que je lui ai données. S'il n'a plus rien de pertinent à dire, je l'inviterais à reprendre son siège.

M. Badanai: Je conclurai, monsieur l'Orateur, simplement en exprimant l'espoir que le ministre prendra à cœur certaines des choses que j'ai tenté d'exprimer malgré les interruptions et les objections qui ont été faites. Cependant, je ne puis m'empêcher de penser qu'il y a certaines choses qui peuvent être faites et que le gouvernement a le pouvoir de faire. Je suis content de voir maintenant le premier ministre à côté du ministre des Finances. Ce sont eux qui peuvent prendre ces initiatives dont le pays bénéficierait. Le pays espère qu'ils les prendront. Les Canadiens comptent que l'on éliminera la taxe sur les voitures automobiles le plus tôt possible.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Ce n'est que parce que cette question est très importante, monsieur l'Orateur, que je cours le risque de déplaire. Parce que cette question est importante et que chacun a une tâche à remplir, chacun doit remplir la tâche qui lui a été assignée, conformément au sens du devoir qu'il possède et aux dictées de sa conscience.

L'hon. M. Fleming: Et conformément au Règlement de la Chambre.

L'hon. M. Martin: Pour ce qui est du Règlement de la Chambre, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que je m'efforcerais d'imiter en tous points mon ami, le ministre des Finances, alors que, simple député, il ne s'en

tenait pas à la modification apportée à la loi sur la taxe d'accise, mais parlait de tout ce qui, à mon avis, aurait dû faire l'objet d'une modification de la loi.

Dans la circonstance que j'ai signalée à l'attention des députés plus tôt, alors que le député de Fort-William (M. Badanai) formulait ses observations, l'honorable représentant exposait ses vues au sujet de la présentation de modifications à la loi sur la taxe d'accise, renfermées dans la résolution. Il s'agissait de la résolution en vue de la présentation du bill n° 418, modifiant la loi sur la taxe d'accise. J'ai voulu apporter cette précision pour répondre à la question que Votre Honneur m'a posée il y a quelques instants, monsieur l'Orateur, et à laquelle je n'ai pu alors fournir de réponse. Mais je vois que le ministre des Finances n'a consacré que bien peu de temps à l'amendement pour ensuite se plaindre de la taxe d'accise en général. Cependant, il ne s'en est pas tenu exclusivement à la taxe d'accise. Il a aussi parlé de la taxe de vente. Il parle maintenant des députés qui enfreignent le Règlement. Mon honorable ami est peut-être celui de qui nous pourrions le mieux nous réclamer pour aller beaucoup plus loin qu'on ne l'a fait aujourd'hui. Je pense qu'il serait bon de lui rappeler certains des propos qu'il tenait au sujet de la taxe d'accise en général. Je cite la page 4589 du Hansard du 2 juin 1955:

Il convient également de nous rappeler que ces taxes sont prélevées au niveau du fabricant ou du producteur et que, comme tout le monde le sait, quand ces produits passent d'une main à l'autre, du grossiste à l'intermédiaire, puis au détaillant et enfin au consommateur, leur prix est majoré. On a maintes et maintes fois dans le passé cité des exemples concrets à la Chambre, en des occasions analogues, pour démontrer hors de tout doute qu'une taxe de 10 p. 100 au niveau du fabricant devient, dans la plupart des cas, une taxe de 20 p. 100 et plus quand les produits sont vendus par le détaillant au consommateur.

M. Benidickson: C'est ce qu'il disait en 1956.

L'hon. M. Martin: Il est intéressant de noter en passant que l'honorable député de Kenora-Rainy-River, qui pilotait cette mesure législative, ne semble pas avoir suscité à l'opposition les difficultés que nous cause à chaque détour le ministre des Finances, non seulement aujourd'hui, mais dans les autres débats. Le ministre des Finances affirme que la question de la taxe d'accise sur les automobiles aurait pu être soulevée lors de l'étude du budget. Si elle l'avait été, le ministre des Finances aurait trouvé le moyen de soulever quelque question de procédure pour nous empêcher d'en parler. De plus, il oublie que, depuis l'étude du budget, il s'est passé des choses qui justifient la discussion actuelle. Si nous tentions de soulever la question au moment